



AVIS PUBLIC

AVIS ANNONÇANT UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE LA CONSULTATION RELATIVE AU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2024-428 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2024-421

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2024-421

1. Lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 6 mai, le Conseil de ville a adopté le projet suivant :
 - Projet de règlement numéro 2024-428 concernant la modification du règlement de zonage 2024-421
2. Le projet de règlement consiste à :
 - a) Modifier la terminologie par l'ajout d'illustration afin de clarifier les définitions des mots suivants : balcon, galerie, patio, perron, terrasse.
 - b) Modifier le tableau 22 de l'article 3.3.10 Saillies et éléments architecturaux dans une marge ou une cour dans le but d'ajouter les informations concernant ce qui est permis ou non dans les marges et cours latérales et arrières des galeries.
 - c) Modifier l'article 3.3.11 qui devrait plutôt traiter des patios, terrasses et perrons.
 - d) Modifier l'article 3.4.2 alinéas 11 qui ne devrait pas contenir le mot détaché.
3. Le présent projet de règlement concerne toutes les zones du territoire de Crabtree.
4. Certaines dispositions du projet de règlement d'urbanisme numéro 2024-421 sur le zonage sont susceptibles d'approbation référendaire.
5. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 3 juin 2024 à la salle du Conseil municipal, 111, 4^e Rue Crabtree, à 18 h 30. L'objet de cette assemblée est aux fins de consultation du projet de règlement 2024-428 modifiant le règlement de zonage 2024-421.
6. Qu'au cours de cette assemblée publique, Monsieur le Maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
7. Que le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, 111, 4^e Avenue Crabtree selon l'horaire suivant :

Lundi, mercredi et jeudi : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 45

Mardi : 8 h à 12 h et 14 h 30 à 16 h 45

Vendredi : 8 h à 12 h

Donné à Crabtree, ce 8 mai 2024

Pierre Rondeau

Directeur-général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, directeur général et greffier de la ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 8 mai 2024 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 mai 2024.